

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 02 ET 3 JUIN 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI U REGULAMENTU DI U PREMIU ANDRIA
FAZI**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PRIX ANDRIA FAZI

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le prix Andria Fazi instauré par la délibération n° 03/126 AC de l'Assemblée de Corse récompense les candidats ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite de langue corse (ou en langue corse) aux Bac L, S et Brevet National des Collèges (BNC).

Le règlement a été modifié par délibération n° 12/012 AC de l'Assemblée de Corse du 26 janvier 2012 et par délibération n° 12/081 AC de l'Assemblée de Corse du 26 avril 2012 ajoutant ainsi la section technologie (STG) aux deux sections initialement récompensées.

Une deuxième modification du règlement du prix A. Fazi a été votée par délibération n° 17/150 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 récompensant à l'épreuve du baccalauréat les sections suivantes : L, S, ES, STMG, ST2S, STI2S, ST ainsi que le BNC. Un système de départage par le contrôle continu sur l'année en cours est prévu en cas d'égalité à l'épreuve, ainsi qu'une récompense financière (2 300 € et 800 € respectivement pour le baccalauréat et le brevet).

Ainsi, 8 lauréats étaient récompensés chaque année, 7 pour l'épreuve du baccalauréat et 1 pour l'épreuve du brevet des collèges.

La réforme Blanquer du baccalauréat impose une adaptation du prix et de son règlement.

Concernant le BNC, aucune modification n'existe ; il est donc proposé de conserver l'ancien système. En revanche pour le baccalauréat plusieurs options existent.

Tout d'abord, il faut noter que l'apprentissage du corse au baccalauréat peut être choisi en tant que Langue Vivante B (LVB) ou en tant qu'Enseignement De Spécialité (EDS) langue, littérature et culture étrangère ou régionale (LLCER). Ainsi, un élève pourra choisir entre l'apprentissage du corse au travers d'un EDS, en tant que LVB, les deux, ou aucun cours de langue corse.

Un élève choisissant l'apprentissage du corse en EDS en 1^{ère} pourra le conserver en terminale et sera ainsi évalué au cours d'une épreuve écrite (coefficient 16), en revanche, s'il préfère l'abandonner à la fin de sa 1^{ère}, il sera évalué en contrôle continu (coefficient 8). Un élève choisissant l'apprentissage du corse en LVB en 1^{ère} sera évalué en contrôle continu au terme de sa 1^{ère} et de sa terminale, chaque note ayant un coefficient 3. Enfin, un élève peut faire le choix de suivre l'apprentissage du corse au travers des 2 voies (EDS et LVB), il aura donc une note coefficient 8 (EDS 1^{ère}) ou 16 (EDS terminale) et 1 note coefficient 6 (3+3 de la LVB).

Il est proposé de ne décerner un prix qu'aux élèves ayant obtenu une note via une épreuve écrite afin de conserver une haute valeur au Premiu Andria Fazi et de ne récompenser que les élèves ayant fait le choix de conserver cette discipline jusqu'à leur terminale. Ainsi, seule la note d'EDS de terminale sera récompensée.

La suppression des filières en 1^{ère} et terminale (S, ES, L, STI, etc.) entraînant nécessairement une diminution du nombre de lauréats, il est proposé de décerner ce prix à un trio, sous la forme de podium, afin de conserver un nombre conséquent de récipiendaires tout en récompensant l'excellence.

Cette récompense permettrait de donner une autre vision et dimension au Premiu Andria Fazi, ne récompensant plus uniquement le meilleur de chaque filière, mais les 3 meilleurs. La solennité de la remise du prix pourrait ainsi être accrue, tout en conservant l'idée de récompenser une épreuve écrite unique et non un contrôle continu. La récompense pour la meilleure épreuve écrite du BNC reste toujours uniquement attribuée à la meilleure note ou aux meilleurs note ex aequo

Nous proposons de nommer ces prix comme suit :

- Primu Andria Fazi, primu premiu
- Premiu Andria Fazi, secondu premiu
- Premiu Andria Fazi, terzu premiu
- Premiu Andria Fazi di u Brevettu

Le prix sera d'un montant de 3 000 €, 2 500 € et 2 000 € respectivement pour la meilleure note, la seconde, la troisième à l'épreuve du baccalauréat et 1 000 € pour l'épreuve du brevet des collèges.

Nous proposons également, à la fois dans une optique de valorisation de la note de l'épreuve écrite, mais également de simplicité de recueil des résultats, de ne plus tenir compte du contrôle continu en cas d'égalité mais de décerner un prix de même rang aux notes identiques.

Les contraintes de temps, d'emploi du temps et les délais nécessaires à l'organisation de ce type de cérémonie, ont systématiquement conduit à une remise du Premiu Andria Fazi après les vacances scolaires d'été.

Il est proposé de sanctuariser une date permettant à l'administration de la Collectivité de Corse et de l'Education Nationale d'échanger, tout en permettant aux lauréats d'être présents physiquement. Ainsi, la dernière session de l'année civile semble être la date la plus favorable à cette remise des prix.

Seront donc récompensées les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au baccalauréat, en opérant un classement 1^{er}, second, troisième, ainsi que la meilleure note au Brevet National des Collèges et de leur attribuer respectivement 3 000 €, 2 500 €, 2 000 € et 1 000 €.

Je vous propose d'adopter ce nouveau règlement du Premiu Andria Fazi tenant compte de la réforme du baccalauréat.

Vi pregu di deliberanne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.